

## Fiche action n°32

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Développer l'agriculture biologique dans les périmètres de protection des captages d'eau</b>
<b>Co-pilotes</b>	<b>ARS, communauté de communes des quatre rivières</b>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	<b>Limitier les risques sanitaires liés à l'environnement</b>
<b>Parcours/Projet prioritaire ARS</b>	<b>Plan régional Santé Environnement 3</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	Protéger la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
<b>Enjeu de l'action</b>	<p>Le territoire de la communauté de communes des quatre rivières est marqué par une pollution chronique des eaux distribuées par les pesticides. Les effets chroniques des pesticides sur la santé sont de mieux en mieux documentés : cancérigènes, neurotoxiques et reprotoxiques notamment.</p> <p>L'enjeu de l'action est d'engager une synergie d'acteurs sur le territoire, en vue d'améliorer la qualité des eaux captées. Le développement de l'agriculture biologique fait partie des outils à envisager pour réduire la pression en pesticides autour des captages d'eau.</p>
<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les agriculteurs des possibilités de conversion à l'agriculture biologique</li> <li>• Conduire des diagnostics de faisabilité dans les exploitations les plus intéressées</li> <li>• Mobiliser les collectivités sur la question des débouchés locaux et l'accompagnement des agriculteurs volontaires</li> </ul>
<b>Opérateurs</b>	Chambre départementale d'agriculture de la Haute-Saône et association Interbio
<b>Partenaires</b>	ARS, Pays Graylois, communauté de communes des quatre rivières, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, chambre d'agriculture, Interbio, DRAAF
<b>Eléments facilitateurs</b>	Des démarches de protection des captages sont en cours (périmètres de protection et aires d'alimentation).
<b>Préalables</b>	<p>Détermination des captages prioritaires SDAGE pour l'action</p> <p>Mobilisation des collectivités et des agriculteurs</p>
<b>Programmation de la mise en œuvre et échéancier</b>	<p>2017 : recensement des agriculteurs volontaires</p> <p>2018 : diagnostics</p>

<b>Modalités de suivi</b>	Comité de pilotage réunissant les partenaires et les collectivités concernées
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de diagnostics réalisés, nombre de conversions envisagées, surfaces concernées
<b>Budget</b>	900 € par diagnostic
<b>Sources de financement</b>	ARS -FIR-, Agence de l'eau